

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 février 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 février 2013

2013 DLH 49 - DU 105 - Reprise en gestion par la Ville de Paris de l'ancienne Caserne Château-Landon (10e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la délibération n° 1976.117 du 18 mars 1976 du Conseil de Paris, transférant à la Préfecture de Police la gestion de l'ensemble immobilier propriété de la Ville de Paris sis 33-35 rue de l'Aqueduc / 12 rue Philippe de Girard, dit « caserne Château-Landon » ;

Vu que cet ensemble immobilier, libre de toute occupation depuis le relogement en 2005 du casernement des sapeurs-pompiers dans les locaux du 186 Quai de Valmy (10^{ème} arrondissement), n'est plus utilisé conformément à l'affectation prévue ;

Vu l'article L2123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 29 janvier 2013, par lequel M. le Maire de Paris propose de mettre fin au transfert de gestion de l'ensemble immobilier 33-35 rue de l'Aqueduc / 12 rue Philippe de Girard dit « caserne Château-Landon » ;

Vu l'avis de M. le Maire du 10e arrondissement en date du 4 février 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 4 février 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Yves MANO, au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Il est mis fin au transfert de gestion au profit de la Préfecture de Police de Paris, consenti par délibération du Conseil de Paris n°1976.117 du 18 mars 1976, de l'ensemble immobilier propriété de la Ville de Paris sis 33-35 rue de l'Aqueduc / 12 rue Philippe de Girard dit « caserne Château-Landon ».